

Sécurisation des points noirs en matière de sécurité routière

Fiche n° 3.6
Priorité : lot 3

1. Description du projet

Cette fiche-projet concerne la sécurisation de l'ensemble des points noirs recensés par les habitants, que ce soit pour les automobilistes ou pour les usagers doux (cyclistes, piétons et cavaliers). Des aménagements sont donc à réaliser sur le court, moyen et long terme dans le but de favoriser une cohabitation harmonieuse entre les différents usagers de la voirie.

Il s'agit de points noirs localisés sur voiries régionales ou communales. Il est donc important de signaler que la Commune n'a pas systématiquement la maîtrise et l'autonomie dans la réalisation d'aménagements.

Ces zones ont été identifiées comme dangereuses par la population lors des réunions villageoises de consultation (second semestre 2022). Ces points noirs ont en effet fait l'objet d'un inventaire non-exhaustif.

L'ensemble des aménagements seront réalisés en tenant compte des spécificités rurales de l'entité et donc, du respect du caractère patrimonial de cœurs de village, du respect du charroi agricole...

2. Justification du projet

Une des faiblesses de la commune en matière de mobilité est la vitesse excessive rencontrée sur les axes principaux qui traversent la commune (particulièrement les voiries régionales) mais aussi dans les traversées de village. Le nombre de véhicules relevés est sans cesse en augmentation en raison de l'important nombre de véhicules immatriculés sur le territoire communal. De nombreux points noirs y sont donc recensés.

Les voiries ont, par le passé, trop souvent été conçues en faveur du « tout à la voiture », négligeant ainsi la place des autres usagers, et surtout celle des usagers dits faibles que sont les cyclistes et les piétons, mais également des convois agricoles. Une des conséquences corolaire est l'éclosion et l'accroissement d'un sentiment d'insécurité qui ne facilite pas le recours à la marche et au vélo dans le cadre des déplacements quotidiens, et notamment scolaires.

Cette réalité porte atteinte au cadre de vie et à la qualité de vie dans les villages concernés, ce qui constitue aussi un frein au tourisme, essentiellement basé à Ciney sur les réseaux de promenade.

3. Lien à la stratégie du PCDR

| | |
|------------|---|
| | <p>I. Le renforcement de l'identité agricole et paysagère de Ciney par la valorisation des spécificités du territoire et le développement de la nature.</p> |
| <p>1.4</p> | <p>Développer davantage un tourisme vert et diversifié à Ciney, orienté sur l'image de capitale du Condroz</p> |
| | <p>II. L'amélioration des liaisons douces et de la multimodalité afin d'encourager les alternatives à la voiture individuelle</p> |
| <p>2.1</p> | <p>Mettre en place un réseau de voies lentes structurant, fonctionnel et sécurisé entre les villages de l'entité et vers les pôles voisins, de manière à renforcer l'usage de la mobilité active.</p> |
| <p>2.2</p> | <p>Améliorer l'offre en mobilité collective, la multimodalité et proposer des services de mobilité adaptés au milieu semi-rural.</p> |
| <p>2.3</p> | <p>Mieux intégrer les besoins de tous les usagers (usagers faibles, PMR, agriculteurs, commerçants, etc.) dans les équipements et les aménagements de sécurité routière, d'espaces publics et d'abords des lieux de services.</p> |